Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240207-02-FEV2024-DE
Date de télétransmission : 19/02/2024
Date de réception préfecture : 19/02/2024

VILLE DE LA POSSESSION.RE
Ensemb' toujours mieux !

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
AFFAIRE N°02/FÉVRIER/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

NOTA :
Le Maire certifie que :
- La convocation a été adressée le : 01 février 2024 (L.2121-17 du CGCT)
- La synthèse des votes du Conseil Municipal a été affichée et mise en ligne le : 13 février 2024

Le Maire,

COMMUNE DE LA POSSESSION * DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION *

Vanessa MIRANVILLE

SÉANCE DU 07 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à seize heures trente s'est réuni en séance ordinaire le Conseil Municipal de La Possession sous la présidence de Mme Vanessa MIRANVILLE, Maire.

ÉLUS PRESENTS :
Vanessa MIRANVILLE - Maxime FROMENTIN - Michèle MILHAU - Jocelyne DALELE - Jean Marc VISNELDA - Marie Line TARTROU - Henri ANANELIVOUA - Christian JOLU - Christopher CAMACHETTY - Marie Josée POLEYA - Éliette DABIEL TABLEAU - Sylvio DIJOUX - Pascale VAR COURTOIS - Christophe DAMBREVILLE - Jean Bernard MONIER - Armand VIENNE - Denise FLACONEL - Claude CELESTE - Florence HOAREAU - Jacqueline LAURET - Édmée DUFOUR - Frédérique GRONDIN - Gilles HUBERT - Camille BOMART - Marceau JULENON - Philippe ROBERT - Laurent MARCELINA - Yannick POULOT

ÉLUS REPRESENTÉS :
Josian ACADINE procuration à Armand VIENNE - Farida LEQUOY procuration à Éliette DABIEL TABLEAU - Fabiola LAGOURDE procuration à Marceau JULENON - Valérie MAREUX TRECASSE procuration à Christopher CAMACHETTY - Amandine TAVEL procuration à Gilles HUBERT - Mireille GERBITH procuration à Edmée DUFOUR - François DELIRON procuration à Laurent MARCELINA - Marie-Annick DOBARIA procuration à Yannick POULOT

ÉLUS ABSENTS :
Houssamoudine AHMED - Odile ABRAL - Fabienne ILAHA - Camille BOMART (Affaire N°1) - Philippe ROBERT (Affaires N°8 à 19) - Christian JOLU (Affaire N°7) - Maxime FROMENTIN (Affaire N°9)

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance.
M. Christian JOLU ayant obtenu l'unanimité des voix, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a déclaré accepter.
Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant (28 élus présents à l'ouverture de séance) pour délibérer valablement, le Maire a déclaré la séance ouverte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :
- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240207-02-FEV2024-DE
Date de télétransmission : 19/02/2024
Date de réception préfecture : 19/02/2024

VILLE DE LA POSSESSION.RE
Ensemb' toujours mieux !

AFFAIRE N°02 : LISTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises, dans le cadre de ses délégations d'attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, conformément à la délibération du Conseil municipal n°28 du 18 novembre 2020.

FINANCES :

Décision n°13/2023 FI du 14/12/2023 :

Souscription d'un contrat de Prêt est contractualisé auprès de l'Agence France Locale pour un montant de 1,5 (un virgule cinq) millions d'euros.
Les conditions de l'offre de prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 1 500 000.00 EUR (un million d'euros)
- Durée Totale : 20 ans
- Taux d'Intérêt : 3.89 % fixe
- Base de calcul des Intérêts : 30/360
- Commission de gestion : néant
- Commission d'engagement : néant
- Fréquence d'amortissement du capital : trimestriel
- Méthode d'amortissement : échéances constantes trimestrielles d'un montant de 27 066,69 EUR

Décision n°14/2023 FI du 27/12/2023 :

Une demande de subvention FEI est effectuée auprès de la Préfecture de La Réunion. L'opération proposée s'intitule « Construction d'une cuisine centrale à La Possession ».
Le montant de l'opération s'élève à 7 862 813 euros HT.
Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Origines	Montant (€)	% sur le coût prévisionnel HT
Etat- FEI 2024	6 290 250.40	80%
AUTOFINANCEMENT Ressources propres	1 572 562.60	20%
Total général	7 862 813.00	100%

FONCIER - Décision n°01/2024 FO du 10/01/2024 :

Le contrat de location conclu le 15 Février 2019 entre M. et Mme BOYER et la Commune de la Possession est reconduit dans les mêmes conditions pour une durée de trois années supplémentaires, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.
Les autres dispositions restent inchangées.
La convention prend effet le 1er janvier 2024, pour s'éteindre le 31 décembre 2026.
Le montant du loyer est fixé à 200 euros par mois.
L'Occupant prendra toutes les assurances nécessaires découlant de cette occupation.

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240207-02-FEV2024-DE
Date de télétransmission : 19/02/2024
Date de réception préfecture : 19/02/2024

VILLE DE LA POSSESSION.RE
Ensemb' toujours mieux !

Le Conseil municipal,

- **Prend acte des décisions ci-dessus listées.**

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le secrétaire de séance

Christian JOLU

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE